COMITE LOCAL DE SUIVI
de la nouvelle méthode de répartition
des places d'examen du permis de conduire

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 JUILLET 2012

PARTICIPANTS :

Administration

Monsieur Michel PLASSON – Préfecture/Directeur de la réglementation et des libertés publiques
Monsieur Mohamed ABDOUNE – Préfecture/Chef du bureau de la circulation
Monsieur François BUGUEL – DDTM/SSRC/Chef de Service
Monsieur Patrick CZAPIEWSKI – DDTM/SSRC/ER/Délégué à l'éducation routière
Monsieur Alain FIERRARD – DDTM/SSRC/ER/Délégué adjoint à l'éducation routière
Madame Annie ZEGGAÏ – DDTM/SSRC/ER/Responsable du pôle administratif
Madame Béatrice DUCHENE – DDTM/SSRC/ER/Répartitrice

Représentants des inspecteurs
Monsieur Franck MAGRY – SNICA FO
Monsieur Didier GASKA – UNSA

Représentants des établissements de la conduite
Madame Nelly VANDENBERGHE – CNPA
Monsieur Hervé FAUQUET - UNIDEC

SUJETS ABORDES : Lecture des tableaux
Examens supplémentaires
Attribution des places examen MOTO automne-hiver 2012

I – Lecture des tableaux

1) Tableau de bord

▪ Le tableau de bord affiche une baisse des coefficients sur la période de septembre 2011 à août 2012 par rapport à l'année précédente.
Ceci s'explique par un calcul basé sur un effectif réel travaillant sur le terrain et non pas sur la totalité des effectifs IPCSR de l'éducation routière. En effet, cette année, les indisponibilités définitives de certains agents étaient connues et la part des impondérables était moindre..

▪ Madame VANDENBERGHE résume l'avis des enseignants : les coefficients sont insuffisants et s'inquiète pour ceux à venir.
Elle évoque également le cas des auto-écoles associatives qui obtiennent des places en fonction de leurs demandes.

▪ Monsieur CZAPIEWSKI fait part de la nécessité d'un suivi plus rigoureux des auto-écoles associatives ainsi que des centres de formation poids lourd.
Ces établissements doivent s'organiser pour faire une étude de leurs besoins réels en places et non pas en fonction d'estimations plus ou moins justes des besoins.

▪ Monsieur FAUQUET souhaiterait avoir un calendrier prévisionnel des droits et dates d'examen sur douze mois pour organiser ses formations et apporter des réponses à ses élèves quant à leur passage d'examen.

▪ Monsieur CZAPIEWSKI lui rappelle que les droits sont sensiblement stables d'un mois sur l'autre et que la planification des examens reste faisable.

2) Nombre de jours d'examens réalisés

▪ Le bilan affiche une baisse d'activité de 2,80 % sur l'année glissante.
Deux mouvements sociaux des inspecteurs (oct. 2011 et mars 2012) expliquent en partie cette baisse.

3) Journées supplémentaires

▪ Monsieur CZAPIEWSKI rappelle que les journées supplémentaires misent a disposition des établissements du département proviennent des journées rendues par les centres de formation poids lourd, les permanences nationales rendues par la DSCR et quelques journées déprogrammées.

4) Places supplémentaires

▪ Le tableau remit aux membres du CLS relève les places supplémentaires attribuées aux auto-écoles qui ont justifié leur besoin dans le cadre des critères d'attribution de la NMA.

II – Examens supplémentaires

▪ Les examens supplémentaires ont été suspendus pour les mois de juillet et août 2012.

▪ Trois raisons à cette suspension misent en exergue par Monsieur CZAPIEWSKI

- L'activité pendant la période estivale est ralentie et les plannings des IPCSR restent parfois incomplets.
- L'IPCSR en charge des examens supplémentaires, B. PIETRZYK sera formateur référent pour les nouvelles procédures A et PL et donc moins disponible pour l'organisation de ces examens.
- Des candidats en première présentation sont convoqués sur ces examens supplémentaires et des ajournés depuis 14 jours seulement sont encore présentés.

III – Attribution des places d'examen moto en automne-hiver 2012-2013

▪ Dans le cadre de la nouvelle procédure du permis moto, prenant effet le 19 janvier 2013, Monsieur FAUQUET s'inquiète de la programmation des examens moto.
Il s'attend à une augmentation de la demande avant la réforme.

▪ Monsieur CZAPIEWSKI propose, dans la mesure du possible, d'augmenter le coefficient moto jusque la mi- janvier 2013 afin que le flux des candidats prêts puisse se présenter sous l'ancienne procédure. Il invoque également la nécessité que ce flux soit régulé par les établissements de la conduite. En effet, la transposition de la 3ème directive européenne nécessitera un délai de transition qu'il sera indispensable d'absorber dans les pratiques journalières. Une interruption de la programmation des examens moto, comme des examens poids lourd est prévue du lundi 21 janvier 2013 au vendredi 08 février 2013.
Ainsi les candidats auront la possibilité de se former aux nouvelles procédures d'examen.
De même, cette suspension permettra à tous, établissements d'enseignement de la conduite comme cellule éducation routière de mettre les pistes de formation et d'examen en conformité avec les nouveaux tracés.

▪ Un message à l'attention des établissements de la conduite a été diffusé, via la RAO, dans ce sens.

▪ Monsieur CZAPIEWSKI annonce l'organisation de réunions d'information sur les nouvelles procédures A et PL , pour les auto-écoles semaine 43, à Lezennes.

▪ Les IPCSR auront 3 jours de formation sur les nouvelles procédures A et PL.

▪ Madame VANDENBERGHE annonce que l'ANPER proposera des formations payantes aux enseignants qui le souhaitent.

PROCHAIN C.L.S. : Le jeudi 04 octobre 2012 à 14h00 à Lezennes